

PIECES A FOURNIR CNI / PASSEPORT

Première demande CNI – majeur

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile au nom de la personne
- 1 copie d'un document d'identité (passeport/permis/carte vitale)

Première demande CNI – mineur

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile au nom des parents + CNI des deux parents
- Autorisation de délivrance de document d'identité signée par le parent absent

Renouvellement CNI - majeur

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile au nom de la personne (majeur)
- L'ancienne carte
- Si perdu, copie de la CNI/passeport/permis/carte vitale pour prouver identité
- Si perdu, 25€ de timbre fiscal (achat sur internet ou bureau de tabac)

Renouvellement CNI – mineur

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile au nom des parents + CNI des deux parents
- L'ancienne carte
- Autorisation de délivrance de document d'identité signée par le parent absent
- Si perdu, copie de la CNI/passeport/carte de bus
- Si perdu, 25€ de timbre fiscal (achat sur internet ou bureau de tabac)
- Déclaration de perte signée par le parent qui dépose la demande

Première demande PASSEPORT – majeur

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile au nom de la personne
- 1 copie d'un document d'identité (passeport/permis/carte vitale)
- 86€ de timbre fiscal

Première demande PASSEPORT – mineur

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile au nom des parents + CNI des deux parents
- Autorisation de délivrance de document d'identité signée par le parent absent
- Timbre fiscal (0 à 14ans : 17€ - de 15 à 17ans : 46€)

Renouvellement PASSEPORT - majeur

- 1 photo
- 1 justificatif de domicile au nom de la personne
- L'ancien passeport
- 86€ de timbre fiscal
- Si perdu, déclaration de perte

Renouvellement PASSEPORT – mineur

- 1 photo
- L'ancien passeport
- 1 justificatif de domicile au nom des parents + CNI des deux parents
- Autorisation de délivrance de document d'identité signée par le parent absent
- Timbre fiscal (0 à 14ans : 17€ - de 15 à 17ans : 46€)
- Si perdu, déclaration de perte signée par le parents qui dépose la demande

Autres cas

- **Personnes hébergées** : attestation d'accueil signée par l'hébergeur, CNI et justificatif de domicile de l'hébergeur
- **Enfant de parents divorcés ou séparés** : autorisation de délivrance d'un titre d'identité + jugement de divorce, jugement de garde ou attestation de garde alternée
- **Enfant de parents divorcés – double adresse** : justificatif de domicile de deux parents, à leur noms
- **Nom d'usage / nom d'épouse** : document de choix de nom à remplir sur place
- **Personnes sous tutelle** : autorisation de la tutrice et CNI + jugement de tutelle ou curatelle